

QUI PEUT VOTER ? La consultation est proposée aux électeurs inscrits des 9 communes de notre territoire (Barentin, Bouville, Blacqueville, Emanville, Goupillières, Limésy, Pavilly, Sainte-Austreberthe, Villers-Ecalles) et les lycéens.

À partir du 6 novembre 2023

JE M'INFORME sur
www.ccauxaustreberthe.fr

Du 7 au 13 novembre

JE PEUX POSER DES QUESTIONS sur le sujet à
votationvoieverte@cc-caux-austreberthe.fr ou
sur facebook et instagram

Le 17 novembre,

Christophe Bouillon, président de Caux-Austreberthe répond à vos questions, sur nos réseaux sociaux

Le 2 décembre

JE VOTE PAPIER en mairie
de 9h à 13h.

Du 20 nov. au 1er déc.

JE VOTE NUMÉRIQUE !
En une minute, grâce au
formulaire disponible sur
ccauxaustreberthe.legavote.fr
(vote en ligne sécurisé)

Le 4 décembre

Communication des résultats

CONSULTATION PUBLIQUE

**DU 6 NOVEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE 2023**

*Ensemble, décidons de l'avenir
de notre voie verte !*

Les informations transmises lors de la votation
seront détruites le 18 décembre 2023.

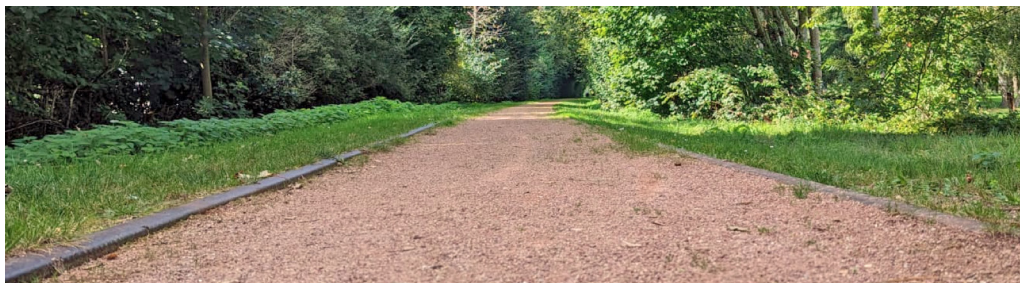
La voie verte « Claude Lemesle » est un lieu de promenade apprécié de tous. En 2024, des travaux seront réalisés pour la relier à celle de la Métropole rouennaise, entre Villers-Ecalles et Dudair. 12,5 km de promenade s'offriront alors à nous.

C'est donc l'occasion de se poser la question : que souhaitons-nous pour notre voie verte ?
Se présentent à nous, 2 possibilités et 1 seul choix.

Option 1 : conserver la voie verte actuelle et son sol en sable

Option 2 : transformer la voie verte (agrandie sur 3m de large avec un nouveau sol en enrobé similaire à ceux utilisés pour toutes les voies vertes du Département)

Les deux options présentent chacune des avantages, comme des inconvénients. Nous vous proposons de choisir grâce à une votation publique et citoyenne.



Option 1 : Conserver la voie verte actuelle

Revêtement : voie de circulation en sable, maintenue par les rails de l'ancienne voie de chemin de fer. Les traverses en bois supportent les rails

Couleur du revêtement : sable rosé

Environnement proche : bord enherbé de 3m

Dimensions : 6 km de long, 1.58 m de large

Coût des travaux : 0€, sauf obligation du retrait des rails par la SNCF

Délais : sans objet

Entretien : ajouter du sable, réaliser une tonte tous les 15 jours des bords en été, entretenir et broyer des arbres en bordure 2 à 3 fois par an

AVANTAGES

- Préservation d'un cadre plus naturel
- Souplesse du sol
- Perméabilité du revêtement
- Entretien raisonnable
- Vitesse contrôlée

INCONVÉNIENTS

- Largeur restreinte
- Niveaux différents, impact des rails
- Présence de flaques après la pluie
- Entretien plus régulier
- Difficulté de circulation pour les trottinettes, rollers, skate, ...
- Chutes liées à la présence des rails

Option 2 : Transformer la voie verte

Revêtement : voie de circulation en enrobée

Couleur du revêtement : noir ou rouge, ou ocre au choix

Environnement proche : bords enherbés de 1 m

Dimensions : 6 km de long, 3 m de large

Coût des travaux : 1 700 000€ HT avec subventions possibles à hauteur de 30% minimum

Délais : 8 mois de travaux

Entretien : tonte tous les 15 jours des bords en été. Entretien, broyage des arbres en bordure, 2 à 3 fois par an et réparation ponctuelle

Travaux nécessaires : dépose des rails, traverses et matériels ferroviaires et reconstruction d'une voie en enrobé

AVANTAGES

- Pas de différence de niveau
- Largeur de circulation plus confortable permettant plus de promeneurs
- Modes de transport plus faciles et polyvalents (roller, trottinette, ...)
- Entretien moins régulier

INCONVÉNIENTS

- Vitesse plus importante
- Entretien plus onéreux
- Largeur naturelle réduite
- Matériaux de revêtement non naturels
- Revêtement plus glissant en hiver (feuilles glissantes)